Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Colombes, le 17 octobre 2015

académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine
éducation nationale

Académie de VERSAILLES
6ème Circonscription des Hauts-de-Seine
COLOMBES 1

Ecole Maternelle de La Tour d'Auvergne

10 rue de Legnano 92700 Colombes

☎ **01 56 47 19 80**

0920642y@ac-versailles.fr

CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2015

Madame, Monsieur,

Le premier conseil d'école de l'année scolaire 2015/2016 se réunira le :

Jeudi 5 Novembre 2015, 18h00/20h00, dans le réfectoire de l'école élémentaire

Avec à l'ordre du jour :

1- Installation des membres du conseil d'école
2- Règlement intérieur : lecture, modifications à apporter et approbation.
3- Vie de l'école
4- Point sur la coopérative de l'école
5- Travaux réalisés et à demander
6- Démolition du 32/34 avenue de l'Europe
7- Questions diverses des représentants des parents d'élèves :

→Vie de l'école

*Le non remplacement des agents de service et ATSEM absent pose problème. Pourquoi la municipalité n'est-elle pas en capacité de gérer le remplacement de ses personnels absents ? Cela pose de gros problèmes dans la gestion des classes, surtout chez les plus jeunes, mais également, dans l'organisation de l'école.

→Travaux réalisés et à demander :

* Les représentants des parents d'élèves renouvellent leur demande relative aux travaux demandés pour la classe externalisée en élémentaire (toilettes de petite taille adapté aux jeunes enfants, point d'eau dans la classe). Ces travaux devaient être réalisés durant les congés d'été. Ils ont été repoussés à ceux d'automne. Nous espérons vivement que ce calendrier sera tenu.
* cantine : renouvellement de la demande de mise en place d'une fontaine dans la cantine.

→Activités périscolaires : questions à Mme Samama

* Demande d'info quant à la délibération N° 14 du 2/7/2015 :
  ** article 1 = la pénalité sera-t-elle cumulative sur la journée d'accueil et la restauration ? (soit 10 euros par jour et par enfant)
  ** la délibération ne mentionne pas de pénalité pour accueil non réservé et absence de l'enfant. Pourtant, le courrier de Mme LEGHMARA accompagnant le formulaire d'inscription aux vacances d'automne en fait état.
  ** la mairie prévoit-elle un délai de prévenance raisonnable afin de permettre aux parents de palier les imprévus auxquels toute famille peut être soumise ?
  ** concernant les réservations pour les 1/2 journées du mercredi, les parents sont inquiets : quelles seront les modalités de mises en place du système de pré-réservation ? Idem : délai de prévenance pour toute modification ?
  ** les parents s'étonnent vivement que cette délibération ait été votée le 2/7, soit après le délai de retour du CMRS qui ne mentionnait aucunement un tel système de pénalités. La municipalité n'aurait-elle pu présenter ce rapport au vote du conseil municipal avant envoi du CMRS aux administrés concernés ?
* TAP :
  ** combien d'intervenants spécialisés pour les écoles maternelles à Colombes ? Comment sont-ils répartis dans les différentes écoles sachant que les TAP sont concentrés sur une seule après-midi ? La FCPE attend toujours de Mme LEGHMARA un retour quant aux études sur lesquelles elle se base pour affirmer que le choix de concentrer les TAP sur le vendredi après-midi est le meilleur.
  ** quel est le montant alloué par la mairie à la Tour d'Auvergne pour gérer les TAP ? A quelle période correspond ce montant ?
  ** la municipalité présente les TAP comme des temps d'activités de 3h. Or, nous constatons que les enfants ne bénéficient que d'1h d'atelier encadré sur les 3 heures de l'après-midi. A nouveau, l'écart est grand entre la communication de la mairie sur le sujet et la réalité vécue par nos enfants. Comment expliquez-vous cette différence ?
  ** quelles sont les qualités exigées par la mairie pour le recrutement des animateurs maternelle ? (BAFA, expérience...)
  ** l'absence totale d'agents de service et d'ATSEM le vendredi après-midi pose problème.
  ** les taux d'encadrement légaux ne sont pas toujours respectés. Les animateurs présents sont parfois surchargés. Une fois de plus, c'est la sécurité des enfants qui est remise en question.
* Cantine :
  ** la présentation des repas n'est pas adaptée aux enfants de maternelle. Même quantité qu'en élémentaire, sous la même forme. Les enfants ne sont pas encore suffisamment à l'aise à manier les couverts. Les repas peuvent ainsi être compliqués. La présentation des fruits entiers n'est pas satisfaisante.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

→**Sécurité** :

* Les véhicules garés près des écoles posent toujours problème. Nous remercions la mairie pour la mise en sécurité d'une partie du croisement des rue Robert Schumann et de la Tour d'Auvergne. Cependant, l'accès école le long de la maison de retraite est en théorie interdit au stationnement. Pourtant des véhicules y sont garés en permanence, empêchant la visibilité pour les personnes sortant du parking du gymnase ou y arrivant. Aucune verbalisation n'est jamais pratiquée. De même, chaque matin, les voitures s'amoncèlent devant les accès pompiers, particulièrement côté parking du lycée Guy de Maupassant. Les déplacements sont dangereux, certains automobilistes montent sur le trottoir pour se croiser, la rue n'étant pas assez large. Le second trottoir est impraticable : des camions sont garés en permanence et empiètent sur la totalité de la largeur du trottoir du fait de leur longueur.
Nous demandons à la mairie de mettre en place toute action utile et nécessaire pour la sécurisation des alentours du groupe scolaire (qui, nous vous le rappelons, compte 4 établissements).
* Demande de mise en place d'une opération gilets jaunes couplée au thème prévention routière des TAP.

→**Point divers**

* Bilan de santé des 3-4 ans
*……

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Madame LEVRAY, directrice